



ARVERNE
CONSEIL

Eric CUIPIF
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Geoffroy GLAZIOU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Eric MAS
Commissaire aux comptes

SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION

S.A.G.E.S.

Société par actions simplifiée
Parc Technologique La Pardieu – 16 rue Valentin Haüy
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

ARVERNE CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 283 150 Euros
17 rue de Sarliève – Le Triangle
63800 COURNON D'AUVERGNE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'attention de l'assemblée générale de la société SAGES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION « S.A.G.E.S. » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons apprécié les méthodes retenues pour appréhender la valeur des titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice et pour la détermination des dépréciations comptabilisées au 30 juin 2022.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 29 novembre 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric MAS

Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	17 586 749	35 665	17 551 084	24,14		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	18 005 110	61 080	17 944 030	24,68	32 328 903	61,28
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	35 591 859	96 745	35 495 114	48,83	32 328 903	61,28
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé					759 609	1,41
Valeurs mobilières de placement	17 842 635	919 960	16 922 675	23,28	4 585 402	8,69
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	20 275 519		20 275 519	27,89	15 082 927	28,59
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	38 118 154	919 960	37 198 194	51,17	20 427 938	38,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 710 013	1 016 705	72 693 308	100,00	52 756 841	100,00

Paraphé pour les besoins de l'identification
ARRETE CONSEIL

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	40 320	0,06	40 320	0,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	4 032	0,01	4 032	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	49 126 629	67,58	46 266 058	67,70
Report à nouveau	89 999	0,12	87 079	0,17
Résultat de l'exercice	14 504 129	19,95	2 983 191	5,65
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	63 765 109	67,72	49 380 681	93,80
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	526	0,00		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avancés & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 095	0,04	29 628	0,06
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	104 725	0,14		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 795 852	12,10	3 318 532	6,29
Autres dettes			28 000	0,05
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	8 928 199	12,28	3 376 160	6,40
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	72 693 308	100,00	52 756 841	100,00

Graphé pour les besoins d'identification
 ARTERNE CONSEIL

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			180 758		91 777		88 981	96,95	
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			0		1		-1	-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			180 759		91 778		88 981	96,95	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-180 759		-91 778		-88 981	-96,94	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			3 542 076		2 829 491		712 585	25,18	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			73 297		910 090		-836 793	-91,94	
Autres intérêts et produits assimilés			94 503		59 082		35 421	59,95	
Reprises sur provisions et transferts de charges			75 818		382 299		-306 481	-80,15	
Différences positives de change			278 133				278 133	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			383 721		164 260		219 461	133,61	
Total des produits financiers (V)			4 447 548		4 345 221		102 327	2,35	
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 016 705		75 818		940 887	N/S	
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change			34 731				34 731	N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			143 931		47 231		96 700	204,74	
Total des charges financières (VI)			1 195 367		123 049		1 072 318	871,45	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			3 252 181		4 222 172		-969 991	-22,96	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 071 422		4 130 394		-1 058 972	-25,63	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion									
Produits exceptionnels sur opérations en capital			20 404 624				20 404 624	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (VII)			20 404 624				20 404 624	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion									
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			7 781 136				7 781 136	N/S	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									

paraphé pour les besoins d'identification
ARRENE CONSEIL

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 781 136		7 781 136	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12 623 487		12 623 487	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 190 781	1 147 203	43 578	3,80
Total des Produits (I+III+V+VII)	24 852 171	4 345 221	20 506 950	471,94
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 348 042	1 362 030	8 986 012	659,75
RÉSULTAT NET	14 504 129 <i>Bénéfice</i>	2 983 191 <i>Bénéfice</i>	11 520 938	386,20
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 72 693 308,26 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 504 128,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 35 591 859 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	32 367 885	11 524 000	8 300 026	35 591 859
TOTAL	32 367 885	11 524 000	8 300 026	35 591 859

Amortissements et provisions d'actif = 96 745 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	38 982	96 745	38 982	96 745
TOTAL	38 982	96 745	38 982	96 745

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL				

Provisions pour dépréciation = 919 960 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	36 836	919 960	36 836		919 960
TOTAL	36 836	919 960	36 836		919 960

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 40 320 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	252	160,00	40 320
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	252	160,00	40 320

Etat des dettes = 8 928 199 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	526	526		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 095	27 095		
Dettes fiscales & sociales	104 725	104 725		
Dettes sur immobilisations	8 795 852	8 795 852		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 928 199	8 928 199		

Charges à payer par postes du bilan = 27 095 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	27 095
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	27 095

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexe aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 27 095 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs- fac. non parvenues(408100)	27 095
TOTAL	27 095

Paraphé pour l'habilitation d'identification
ARVERAE CONSEIL

Annexe aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS SG2M	100 000	-37 000	100	93 812	57 947				-5 053	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises				17 493 137	17 493 137					
b) Etrangères										

Paraphé pour les besoins d'identification
ARYERNE CONSEIL

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit légal des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élève à 4 164 € TTC.

Titres de participation

Les titres de participations composant le portefeuille sont principalement ceux de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin. Ils sont comptabilisés en valeur historique d'acquisition.

Une partie de ce portefeuille a été cédé sur l'exercice générant une plus-value.

A la clôture de l'exercice, ils ne donnent lieu à aucune dépréciation.

Autres titres immobilisés

La société a pris des engagements d'investissement dans plusieurs FCPI. A la clôture de l'exercice, une partie de ces engagements n'ont pas encore été appelés.

A la clôture de l'exercice, certains fonds ont donné lieu à une dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

La société a diversifié ses investissements, en France et à l'étranger, par le biais de portefeuilles d'actions et d'autres valeurs mobilières de placement.

A la clôture de l'exercice, lorsque cela s'est avéré nécessaire, des provisions pour dépréciation ont été constatées.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARYERNE CONSEIL